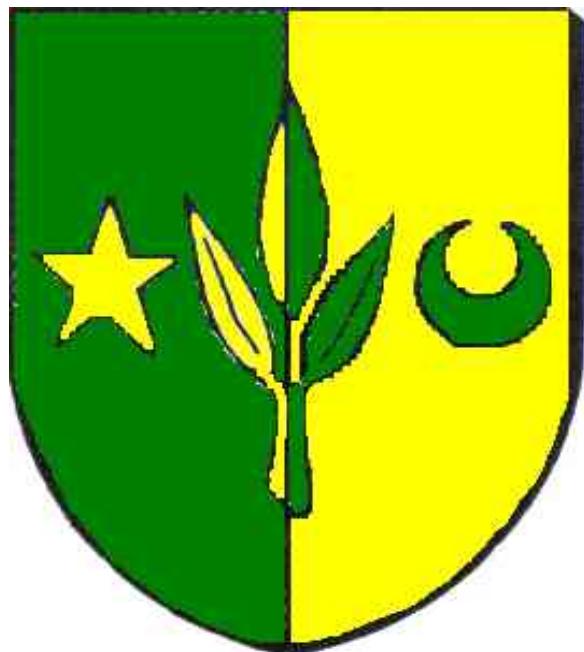


# **COMMUNE DE BULHON**

## **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

**- DICRIM -**

**Informer pour mieux Prévenir**



## **Le Mot du Maire**

Chères Bulhonnaises, Chers Bulhonnais,

Soucieux de votre sécurité, l'équipe municipale et moi-même avons rédigé, conformément à la réglementation en vigueur, ce document pour vous informer des risques majeurs susceptibles d'affecter notre Commune.

Ce document précise les consignes de sécurité à mettre en œuvre individuellement et collectivement si un évènement plus ou moins grave venait à se produire. En espérant que cela n'arrivera pas, bonne lecture à tous.

Le Maire,

René GODIGNON

## **Définition du Risque Majeur**

Le risque majeur résulte de la présence d'un évènement potentiellement dangereux nommé « aléa » ou plus communément catastrophe, sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

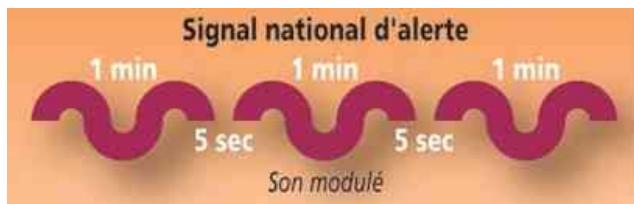
Le risque peut-être naturel (inondation, mouvement de terrain, tempête, séisme, feux de forêt ...) ou technologique (transport de matières dangereuses, pollution ...).

Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation (nombreuses victimes, dommages conséquents aux biens et à l'environnement) et par une faible probabilité qui incite à oublier sa possible survenue.

## L'alerte

L'alerte diffusée par la Préfecture est un signal émis par une sirène en cas de danger imminent.

Le son est modulé donc montant puis descendant et dure 3 fois une minute espacé de 5 secondes. Il signifie : « Confinez-vous »



Le signal de fin d'alerte est un son continu de 30 secondes. Il signifie : « Vous pouvez maintenant sortir ».



Familiarisez vous avec ce signal d'alerte en appelant le numéro vert 0800 50 73 05 (appel gratuit).

### En cas d'alerte :

- Mettez vous à l'abri dans votre habitation ou un local fermé ;
- Ecoutez la radio (à piles) pour appliquer les consignes de sécurité données ;
- Sauf urgence absolue, ne téléphonez pas pour ne pas saturer le réseau ;
- Evitez toute flamme ou étincelle ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'établissement où ils se trouvent dans le cadre d'un plan particulier de protection ;
- Si vous devez évacuer votre domicile, ne paniquez pas mais emportez l'essentiel (papiers d'identité, argent, livrets médicaux, médicaments indispensables, et bien sûr vêtements chauds).

# **Risque Inondation**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée ou non. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables.

A Bulhon, des pluies abondantes et durables ou des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses peuvent provoquer localement une montée des eaux, aggravée par la fonte des neiges éventuellement ou des pentes de terrains imperméables.

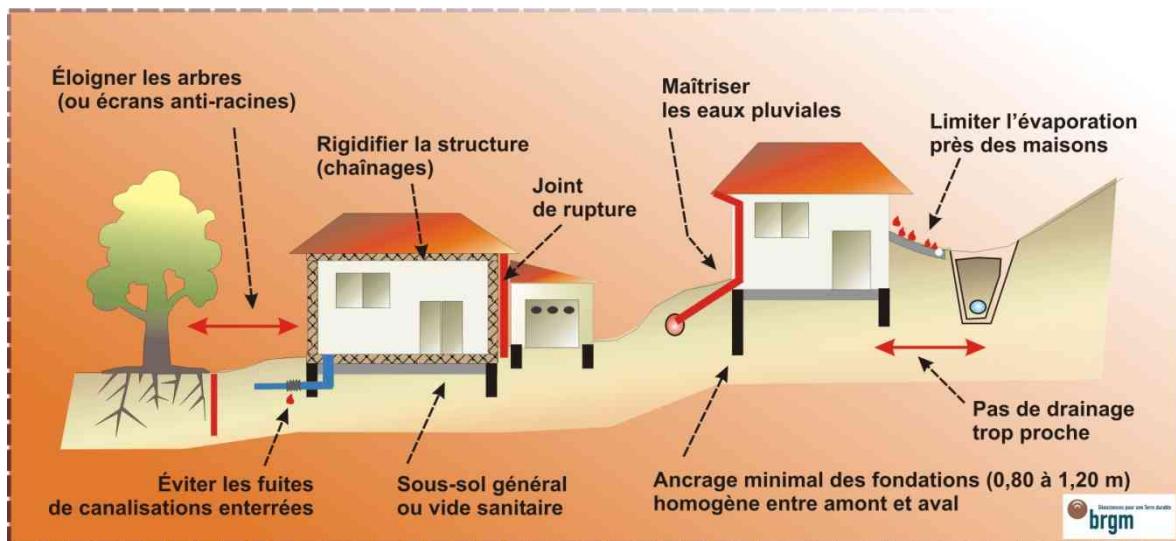
## **Mesures à prendre :**

<b><u>AVANT</u></b>	<b><u>PENDANT</u></b>	<b><u>APRES</u></b>
<p><b>S'informer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage ...)</li></ul> <p><b>Prévoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec</li><li>La coupure de l'électricité et du gaz, penser à la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel ...)</li><li>L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiraux, évents)</li><li>L'amarrage des cuves et de tous « flottants »</li><li>Les véhicules à garer</li><li>Faites des réserves d'eau et d'alimentations</li><li>Les moyens d'évacuation</li></ul> <p>Réalisez une liste d'affaires personnelles utiles en cas d'évacuation : papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, chéquiers, médicaments</p>	<p><b>S'informer</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>De la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la mairie, des médias (écoutez la radio)</li></ul> <p><b>Dès l'alerte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Coupez le courant électrique et les circuits de gaz, fuel, ...</li><li>Allez sur les points hauts (étage)</li></ul> <p><b>N'évacuez :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités.</li></ul>	<p><b>Agir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Aérez votre habitation, désinfectez à l'eau de javel.</li><li>Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations.</li><li>Ne vous engagez pas sur une aire inondée.</li><li>Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos argentiques pour l'assurance</li><li>Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.</li></ul>

# Risque Mouvement de Terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion consécutifs à l'action de l'eau, du gel et de l'homme.

Le risque peut survenir lors de fortes pluies et des infiltrations d'eau dans les terrains, induisant des coulées boueuses et même des tassements de terrain en sols argileux (phénomènes de retrait – gonflement lié aux argiles en cas de sécheresse après forte pluviométrie).



## Que faire ?

Pendant :

- Fuyez latéralement
- Réfugiez-vous sur le point haut le plus proche
- Eloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas en arrière

Après :

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Evaluez les dégâts et les dangers
- Faire les déclarations nécessaires auprès des assureurs

# **Le Risque Séisme**

Bien que située dans une zone à sismicité modérée (zone 3) la Commune de Bulhon doit prendre en compte ce risque majeur à titre préventif, sachant qu'en cas de séisme l'alerte n'est pas possible.

Le tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les constructions doivent donc respecter les règles parasismiques.

## **Consignes de sécurité :**

### **Pendant :**

A l'intérieur :

- S'éloigner des fenêtres
- Se mettre à l'abri près d'un mur ou sous un meuble lourd et solide

A l'extérieur :

- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques ...)

En voiture :

- S'arrêter à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses

### **Après :**

- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz

En cas de fuite de gaz, aérez et prévenez les autorités

- Evacuez les bâtiments
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

# Les Risques Evènements Climatiques Exceptionnels

## ➔ La tempête

C'est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et souvent accompagnés de fortes pluies.

### Consignes :

- Evitez les déplacements
- Si vous êtes dehors, évitez de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles de tuiles, antennes, pots de fleurs ...
- Mettez à l'abri les animaux et tous les matériels pouvant être emportés par le vent
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

## ➔ L'intempérie hivernale exceptionnelle

Elle se caractérise par des chutes de neige importantes (plus de 10 cm) et/ou un froid intense et/ou un verglas généralisé et ce pendant plusieurs jours.

### Consignes :

- Evitez les sorties non indispensables
- Prévoyez des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire enneigé ou verglacé
- Dégagez la neige et utilisez du sel devant votre habitation (réglementairement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace)

## ➔ La canicule

Au sens « procédure de vigilance » la canicule se caractérise par plus de 34 °C la journée et plus de 19 °C la nuit pendant au moins 3 jours.

### Consignes :

- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes
- Restez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous en vous mouillant le corps plusieurs fois par jour et surtout buvez de l'eau beaucoup et souvent

## **Des Contacts Utiles**

### Les numéros d'urgence :

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17 ou 04.73.73.10.14 (Lezoux)
- Samu : 15
- Appel européen d'urgence : 112
- EDF : n° azur 0810 333 063
- Météo France : 0892 68 02 63
- Préfecture du Puy-de-Dôme : 04.73.98.63.63 (Protection des Populations)
- Mairie : 04.73.68.72.85
- Conseil Général : 04.73.42.20.20

### Les fréquences des radios :

- France Inter GO : 1852m
- France Inter FM : 90.4 Mhz
- France Bleue Pays d'Auvergne FM : 102.5 Mhz
- France Info FM : 105.5 Mhz

**DOCUMENT A CONSERVER**